

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00440
Numéro SIREN : 891 933 715
Nom ou dénomination : 42Bis Gestion

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2021 sous le numéro de dépôt 54

42Bis Gestion

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 60 000 €

SIEGE SOCIAL : ROANNE (42300), 34, COURS DE LA RÉPUBLIQUE

891 933 715 RCS ROANNE

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 7 JANVIER 2021

LES SOUSSIGNÉS :

Les associés de la société **42Bis Gestion** (la « **Société** »), nommément :

- **E.C.J. TRANSACTIONS,**
société à responsabilité limitée au capital de 15 000 €,
dont le siège social est à Roanne (42300), 34, cours
de la République, immatriculée au registre du
commerce et des sociétés de Roanne sous le numéro
539 511 741, représentée par Jérôme COSTE, en sa
qualité de gérant, dûment
habilité à l'effet des présentes : propriétaire de 30 000 actions de la Société
- **FANCHILLE,**
société à responsabilité limitée au capital de 4 900
627 €, dont le siège social est à Villerest (42300),
991, chemin des Servoirets, immatriculée au registre
du commerce et des sociétés de Roanne sous le
numéro 814 386 454, représentée par Denis MORA,
en sa qualité de gérant, dûment
habilité à l'effet des présentes : propriétaire de 24 000 actions de la Société
- **Aurélie MORA :**
née le 22 février 1977 à Roanne (42300),
demeurant à Villerest (42300), 991, chemin des
Servoirets : propriétaire de 6 000 actions de la Société

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article 27.1 des statuts,

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte de la démission de Madame Aurélie MORA ses fonctions de Directrice Générale de la Société avec effet à compter de ce jour, et décident à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sous seings privés, constatant la décision unanime des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Chaque signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes par l'intermédiaire de la plateforme Connective <https://alcyaconseil.connective.eu/>, qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique CERTIGNA édité par la société DHIMYOTIS conforme aux normes RGS et eIDAS et figurant sur l'European Union Trusted List publiée par la commission européenne (<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>).

Pour la société E.C.J. TRANSACTIONS

Jérôme COSTE

Pour la société FANCHILLE

Denis MORA

Aurélie MORA